



PEUT-ON DEMANDER UNE DESOLIDARISATION D'UN PRET IMMOBILIER

Par **Syssie91**, le 19/11/2020 à 16:11

Bonjour,

Un prêt immobilier a été obtenu en 2012 par un couple en union libre. Après leur séparation le bien a été vendu en 2016 mais le prix de la vente n'a pas suffi à solder le prêt. Le prêt est toujours en cours et l'ex concubine demande aujourd'hui, la désolidarisation du prêt. Est ce que cela est possible si le bien est vendu depuis 5 ans et si cela est possible, comment fonctionne cette désolidarisation en sachant que l'ex concubin ne peut financièrement parlant prendre en charge la part de Mme ?

Cordialement,

Par **youris**, le 19/11/2020 à 16:46

bonjour,

le concubin peut aussi demander être désolidarisé du prêt.

un co-emprunteur peut demander la désolidarisation d'un prêt mais l'organisme de crédit peut bien sur refuser, et refusera dans le cas de votre amie, puisque l'emprunteur restant, ne peut pas prendre en charge le paiement de la totalité du montant des échéances.

salutations

Par **Syssie91**, le 19/11/2020 à 17:01

Un grand merci pour vos réponses.

Cordialement,